



## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête sur l'impact des activités spatiales sur l'économie guyanaise (IAS)**

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : ponctuelle ou pluriannuelle

*Demandeur* : Insee – direction régionale Antilles-Guyane (Dirag) – Ministère de l'Économie et des Finances

Suite à l'annulation de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 18 mars au 31 mars 2020 afin d'examiner le projet d'enquête sur l'impact des activités spatiales sur l'économie guyanaise (enquête IAS).

Industrie structurée et à forte valeur ajoutée, le spatial en Guyane occupe une place significative dans l'économie depuis son implantation en 1964. Ancrée dans une petite économie peu diversifiée, la question de ses retombées économiques locales se pose dès lors. Les enquêtes d'impact menées permettent de quantifier ces répercussions *via* un acteur neutre et indépendant : l'Insee. Enquête d'initiative régionale sans lien avec un règlement européen, l'enquête IAS précédente (2015) était la huitième conduite depuis 1987. Le Centre spatial guyanais (CSG), établissement guyanais du Cnes, est à l'origine de la demande de reconduction de l'étude d'impact du spatial sur l'économie guyanaise menée en 2015.

L'objectif principal de l'enquête est de mesurer le poids économique de la filière spatiale dans l'économie guyanaise. Ce poids économique est apprécié à travers des grands agrégats : PIB, valeur ajoutée, investissement, fiscalité, emplois... L'enquête permet de mesurer l'effet d'entraînement de l'activité spatiale dans l'économie régionale. Pour cela, l'enquête recueille des données comptables, complémentaires au système d'information de l'Insee. Dans un second temps, ces données comptables participent, avec les données des comptes économiques régionaux (modèle Tablo), à la construction d'un compte satellite du spatial. Le résultat est une mesure macro-économique par grands agrégats du poids de la filière spatiale, ventilé entre effets directs, indirects et induits.

Les principaux thèmes abordés sont :

- 1- données de cadrage sur l'entreprise,
- 2- données comptables du ou des établissements du champ,
- 3- relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants,
- 4- emploi.

Les unités interrogées sont les établissements implantés sur la base spatiale de Kourou en Guyane, ainsi que leurs sous-traitants, fournisseurs et prestataires. Le sondage est exhaustif pour le rang 1 (les deux donneurs d'ordre : le Cnes et Arianespace). Chaque établissement enquêté fournit la liste de ses sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services localisés en Guyane, ainsi que le montant des contrats qui leur sont confiés. Le rang 2, composé de ces sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services, est enquêté de manière quasiment exhaustive : une stratification par secteur d'activité et effectif salarié est effectuée et un seuil d'exclusion, basé sur le montant du chiffre d'affaires lié au spatial, est déterminé afin de couvrir 99 % des contrats déclarés au rang 1.

La collecte s'organise en deux temps. Il s'agit tout d'abord d'enquêter les deux donneurs d'ordre et les membres de l'Union des employeurs de la base spatiale (UEBS). Cette 1ère vague se déroulera de septembre à décembre 2020. La collecte concernera ensuite les fournisseurs, prestataires et sous-traitants désignés lors de la première vague. Cette campagne s'étalera de janvier à juin 2021.

Pour la première fois, les réponses aux questionnaires seront par défaut sur Internet (intégration à la plateforme « Coltrane » de l'Insee) ou, sur demande, sur papier. Cependant, en raison de la petite taille de la population des donneurs d'ordre enquêtée, et de la complexité d'extraction des données comptables, les membres de l'UEBS lors de la première vague de collecte seront tous rencontrés en face à face par l'Insee (comme en 2015). Ce mode de collecte mixte permet de s'assurer d'une bonne compréhension du champ comptable avant les réponses au questionnaire.

L'enquête IAS s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le Cnes - CSG et la direction inter-régionale de l'Insee aux Antilles-Guyane. Une commission ad hoc a donné son avis favorable à l'enquête. La comitologie est constituée d'un comité de pilotage (directeur de l'Insee Antilles-Guyane, chef de projet, chef du service territorial de Guyane, chef du service statistique et chef des études de la direction des Antilles-Guyane) et d'un comité de suivi technique.

Le coût global de l'opération est estimé à 490 000€, soit 720 jours\*homme, réparti : à 27 % pour le montage de l'enquête, 44 % pour la collecte, et 29 % pour les exploitations de données, le compte satellite du spatial et le dossier d'impact.

La publication du dossier d'impact est programmée pour le quatrième trimestre 2022.

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour les années 2020 et 2021.**